

RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Document à joindre à la convention

PEDT avec Plan mercredi OUI

Nom du projet

PEDT ville de Saint-Martin-le-Vinoux

HISTORIQUE

L'accueil de loisirs est devenu municipal en 2002. Il a déménagé plusieurs fois dans des locaux différents. Après la décision des élus de fermer l'école de Lachal et de regrouper tous les élèves sur le site du village, l'accueil de loisirs « Les Eclats de rire », après des travaux de réhabilitation, s'est installé dans les locaux de l'ancienne école de Lachal. Depuis plusieurs années les effectifs de l'accueil de loisirs sur les mercredis sont en constante augmentation.

La ville a mis en place des garderies périscolaires sur 2 groupes scolaires en 2011, qui étaient jusque-là gérées par des associations de parents.

La mise en place de la réforme en septembre 2013 et un an de fonctionnement nous ont permis de faire un bilan de ce qui était positif et à maintenir, et de ce qu'il fallait changer. Des réajustements sur les activités périscolaires du soir ont été faits tout au long de l'année scolaire, en concertation avec les élus, les services municipaux, les enseignants et les parents délégués.

Le premier PEDT a été signé en 2013 puis il a été modifié en 2014 suite aux changements d'organisation du périscolaire. Ces modifications ont été faites pour mettre en priorité les besoins et les envies des enfants, afin de respecter au mieux leur rythme.

Nous avons donc mis en place un fonctionnement en 2014 qui est resté en place jusqu'au mois de juillet 2018 : une partie « découvertes » où les enfants avaient le choix de faire une activité proposée par les animateurs, des jeux libres... et une partie ateliers, proposés par des intervenants où les enfants s'inscrivaient au trimestre. Nous avons noté en 2017-2018 une baisse de la fréquentation des ateliers par rapport aux années précédentes.

En septembre 2018, après une concertation auprès des familles au cours de l'année scolaire 2017-2018, le temps scolaire a été modifié et nous sommes repassées à une semaine avec 4 jours complets d'école. Le fonctionnement de la Récré'active a donc été de nouveau modifié. Le plan mercredi a été mis en place avec le nouveau PEDT de 2018.

L'organisation du temps scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire est la même depuis 2018. Ce rythme scolaire est apparemment celui qui convient le mieux aux familles et aux enseignants.

1-Liste des écoles concernées.

Ecole maternelle du Néron.
 Ecole élémentaire du Néron.
 Ecole maternelle Robert Badinter.
 Ecole élémentaire Robert Badinter.
 Ecole primaire Simone Veil.

2-Planning hebdomadaire de l'enfant.

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 - 8h30	Accueil matin	Accueil matin	ACCUEIL DE LOISIRS 8H-18H (ACM)	Accueil matin	Accueil matin
8h30 - 11h30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
11h30 - 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 - 16H30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
16H30 - 18h/18H30	Récré'active / aide aux devoirs / CLAS	Récré'active / aide aux devoirs / CLAS		Récré'active / aide aux devoirs / CLAS	Récré'active / aide aux devoirs / CLAS

Pour le moment seul l'accueil de loisirs du mercredi est déclaré en ACM. Le temps méridien et la Récré'active ne sont pas encore déclarés.

3-Prise en compte de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires (site internet, flyers, journaux) font-ils mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») ?

Dans le projet pédagogique nous avons un paragraphe spécifique concernant l'accueil des enfants en situation de handicap.

Avez-vous dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants ? Pour quelles raisons ?

NON

Les équipes ont-elles été sensibilisées/ formées ?

Les équipes ont été sensibilisées mais pas formées.

Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaire des AESH sur les temps périscolaires ?

Oui. Si les AESH souhaitent faire des heures en restauration scolaire et en périscolaire elles sont intégrées dans l'équipe d'animation et d'encadrement. Cela varie selon les personnes et les années.

Avez-vous connaissance de l'existence du pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère (PRHEJI) ?

NON

Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ?

OUI mais pour le moment nous n'avons pas fait les démarches auprès de la CAF.

4- Nouveaux objectifs et critères d'évaluation

Objectifs visés	Actions à mettre en place en place	Critères d'évaluation
Permettre à tous les enfants la découverte de leur environnement.	Découvrir le patrimoine l'environnement naturel (passeport citoyen, sorties ENS écoles, accueil de loisirs..), favoriser l'accès à la culture (proposition de spectacle pour les écoles, médiation culturelle...)	Nombre de participants, de sorties, domaine touché, participation de tous les enfants ou pas... les retours seront faits par les conseils d'écoles, bilans d'activités... Accès à la culture : Effets sur le long terme, projet fréquentation dans les associations, retours des familles...
Renforcer la cohérence éducative sur le territoire.	Travail coopératif entre tous les acteurs (rencontres, mise en place d'outils, communication...), impliquer les familles (organisation de temps forts, de rencontres avec les parents...), encourager la mise en œuvre d'une continuité pédagogique (harmonisation des règles de vie...)	Nombre de réunions, de rencontres, de temps forts avec les familles, de personnes présentes... Taux d'incidents sur les différents temps, mesure du climat général par site.
Favoriser le bien-être et la socialisation de tous les enfants.	Permettre l'inclusion des enfants porteurs de handicap (mise en place de moyens, formation des agents...), favoriser l'apprentissage de la citoyenneté (passeport citoyen, travail autour du respect, choix de l'enfant...), Promouvoir un mode de vie sain et prévenir les comportements à risque, accompagner les enfants dans la compréhension de l'information.	Nombre de participants au passeport citoyen, incidence sur les demandes d'inscriptions aux activités sportives. Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les temps péri et extrascolaires par rapport aux demandes, moyens mis en place pour leur accueil, nombre d'actions mises en place, combien d'évènements, qui était concerné, formation des agents...

Ces objectifs ont été travaillés avec tous les acteurs et partenaires (parents d'élèves, enseignants, agents et responsables de service de la ville, élus, associations) lors de plusieurs réunions de travail entre mars et juin 2022. Ils sont validés et partagés par tous.

Vous pouvez également, le cas échéant, évaluer les effets de l'application des mesures du décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 (taux d'encadrement assouplis, inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement, réduction de deux heures à une heure de la durée minimale d'un accueil périscolaire).

5-Activités proposées aux enfants

Activités/Familles d'activités	Qualification de l'intervenant (animateur, enseignant, parent, bénévole, prestataire...)	Diplômes	Statut (bénévole, salarié...)	Structure de rattachement (mairie, association...)
Ateliers nature	Prestataire		Salarié	Mairie
Danse	Professeur	DE danse	Salarié	Mairie
Eveil musical	Professeur		Salarié	FAL (association)
Ateliers autour des livres	Animateur		Salarié	Mairie
Anglais	Prestataire	Master 2	Salarié	Mairie
Ateliers manuels	Animateur / ATSEM	BAFA / CAP petite enfance	Salarié	Mairie
Sport	ETAPS/ animateur	BPJEPS / License STAPS	Salariés	Mairie

Indiquer les modalités d'organisation (prise en compte des âges des enfants, contraintes, ressources, choix éducatifs,)

Pour le périscolaire du soir, les enfants ont le choix entre des ateliers (danse, sports, activités manuelles, musique, jardinage...) ou un temps plus libre. Ce sont les enfants qui choisissent chaque jour, selon leurs envies, leur fatigue...et non les parents qui les inscrivent directement à l'activité.

Les ateliers changent chaque trimestre, les intervenants tournent sur les 5 écoles. Les ateliers peuvent varier d'une année sur l'autre, en fonction des intervenants disponibles et des propositions des encadrants.

Sur le temps de restauration scolaire, les enfants d'élémentaires se positionnent sur les activités proposées chaque jour par les animateurs. Les enfants de maternelle font soit la sieste, soit des activités et jeux libres.

Joindre, le cas échéant, le projet pédagogique du mercredi présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Voir projet pédagogique de l'accueil de loisirs joint.

6-Grilles tarifaires des accueils périscolaires et de la restauration scolaire

Voir documents joints.